

Volume 965

Etablissement
de la
Mission de Pondichéry.

1776 — 1781

1778
1 août

Contrat de constitution par les Commissaires Du roi.

1 x

Lesquels ont vendu, cédé et constitué aux Missions Malabares la somme de 20.558⁴, 16⁸ 80⁰ rente annuelle et perpétuelle à avoir et prendre spécialement sur les aides et gabelles et cinq grosses fermes du Roy sur le pied de quatre pour cent, moyennant la somme de 513.970⁴, 13⁶. Montant du récépissé délivré par M. d'Aras, trésorier de la Caisse des arrérages du 4 août 1778.

1777
18 septembre
Pondichéry.

Procès-verbal

5 x

Constatant la réunion de la mission malabare aux missions étrangères.

1777
13 février
Pondichéry.

M. de Sartine aux Directeurs du Séminaire.

6 x

Envoi les lettres patentes qui confèrent aux Missions Etrangères la Mission des Malabars. 6. - Mgr. Brigot est nommé supérieur de cette mission. 7. - Les Missionnaires Jésuites peuvent rester dans la mission de Pondichéry. 7.

1777
3 septembre
Pondichéry.

Lettres Patentes qui attribuent aux Missionnaires Etrangères la

11 x

desserte de ces Missions Malabares. Extraits des registres du Conseil supérieur de Pondichéry.

1776
30 septembre
Rome.

Décret de la Propagande

Qui nomme Mgr. Brigot supérieur de Pondichéry.

99
Volume 965.

	Ordre du Roi Louis XV d'enregistrer la nomination de Monseigneur Brigot comme supérieur de Pondichéry. 15. Extraits des registres du Conseil supérieur de Pondichéry qui déclarent l'enregistrement des lettres patentes pour Mgr. Brigot, qui donnant la lettre par laquelle les Jésuites acceptent l'autorité de Mgr. Brigot et veulent bien travailler sous sa direction, date du 18 septembre 1777. - 18. 20. - Acte et déclaration de Mgr. Brigot qui accepte en la qualité de supérieur des missions françaises de l'Inde, la réunion des Missionnaires Jésuites au corps des missions Malabares. Déclaration concernant le bien temporel de la Mission Malabare. 20. Pour le spirituel on s'en rapporte à Mgr. Brigot. 21.	15 x
1777 16 septembre.	Expédition de l'inventaire des biens de la mission malabare fait en présence de M. Jalabert.	25 x
1781 12 ^e août. Versailles.	M. de Castrics à M. Burguerieu. M. de Castrics écrit au sujet de M. Fernet député de Pondichéry, pour venir exercer au Séminaire des Missions Etrangères les fonctions de procureur de la mission malabare. - Laisse au Supérieur de la société la décision de cette affaire.	31 x
Vers 1777.	Réponses aux questions proposées de la part de M. de Castrics. Statistique des prêtres des Missions Etrangères répandus dans les missions. 45. Organisation des Missions. 46. Revenu des Missions. Secours que les Missions reçoivent du Gouvernement. 46. Situation de la Mission Malabare. 46-48.	45 x
1781 6 juillet	M. Burguerieu à M. de Castrics. Mémoire de M. Burguerieu concernant la mission des Malabares sur la côte de Coromandel. Situation de la mission malabare. 49. Comment M. Fernet ancien jésuite a été nommé procureur de la Mission Malabare. M. Burguerieu demande que le Ministre interpose son autorité pour faire recevoir M. Fernet au séminaire où plusieurs le refusent. 50.	49 x
1778 17 ^e août. Versailles.	M. de Sartine à M. Burguerieu. M. de Sartine annonce à M. Burguerieu le passage aux frais du Roi de M. Antoine Jarric missionnaire.	53 x

Volume 965.

12)

<p>1777 17. Janv. Versailles.</p>	<p>M. de Sartine aux Directeurs Du Séminaire. M. de Sartine annonce les Lettres patentes de mars 1775 qui ordonnent que les Missions Etrangères dérivent à l'avenir les missions administrées par les Jésuites dans les Indes orientales.</p>	<p>57 x</p>
<p>1776 18. mars Versailles.</p>	<p>M. de Sartine à Mgr. Davoust et M. Burguerieu et Dufau. Concernant le projet de la réunion de la mission des Malabare, par le séminaire des Missions Etrangères. S'occupe de cette question.</p>	<p>61 x</p>
<p>1776 29. septembre.</p>	<p>Louvoirs accordés par le Saint Siège à Mgr. Brigot pour gouverner les missions du district des Côtes de Coromandel desservies antérieurement par les Jésuites Français. (Signés De Mgr. Borgia)</p>	<p>63</p>
<p>1776 12. juin</p>	<p>Copie italienne Des Lettres Patentes remises à M. Boiret par Mgr. Borgia, concernant la mission Malabare.</p>	<p>67 x</p>
<p>1776 27. mars</p>	<p>Mémoire pour les missions de la Chine et des Indes orientales envoyé à la Cour de France par le Saint Siège. (Italien).</p>	<p>71</p>
<p>1776 5. mai Versailles.</p>	<p>M. de Sartine à Mgr. le Nonce. Rendu compte du mémoire envoyé par Rome sur les missions des Jésuites à Pondichéry. - Pourquoi on appelle cette mission Mission Malabare. 75. Le roi ne permettra jamais la moindre entreprise sur les Missions de la Propagande. 75.</p>	<p>75 x</p>
<p>1776 27. mars</p>	<p>Mémoire D'observations Demandées au Séminaire des Missions Etrangères pour la Cour et réponses des Directeurs sur l'administration et l'organisation de la mission malabare.</p>	<p>77 x</p>
<p>1776 27. mars</p>	<p>M. de Sartine à M. Lavoisier et de Courcy. Le roi a confié aux Missions Etrangères la mission malabare. Il n'a encore rien décidé touchant les biens meubles et immeubles des Jésuites. Autorise M. Lavoisier à envoyer des secours aux Jésuites de Cérin. Et. Que les Jésuites qui ne veulent pas reconnaître M. Borgia soient renvoyés en France. 82.</p>	<p>81 x</p>
<p>1776 27. mars</p>	<p>M. de Sartine à l'Ambassadeur de Portugal. Pour lui expliquer qu'il est nécessaire qu'on nomme un vicairé apostolique à Pondichéry.</p>	<p>83 x</p>

49
Volume 965.

1776
8 avril

Mgr. Davoust et MM. Dufau et Burquerieu.

85x

Leur mémoire au sujet de la Mission Malabare. Protestent
qu'ils n'ont point désiré la Mission Malabare et rien fait pour
l'obtenir. Les jésuites conserveront leurs biens. Prient les jésuites
de rester dans la mission malabare. Désirent que ni les jésuites
ni les Missions Etrangères ne se feroissent sur la question des
Rites malabares. Agir en tout vis-à-vis des jésuites avec
grande bienveillance.

1776
5 avril

Mgr. Davoust à Mgr. Brigot.

89

Comment les Missions Etrangères ont été amenées à accep-
ter la Mission Malabare.

1776
24 juillet

Mgr. Davoust à M. Gueau de Reverseaux Maître des Requêtes.

92

Mgr. Brigot est le plus apte à être le supérieur de Pondichery.